

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

(Date de convocation : 23 Avril 2026)

Conseillers Municipaux en exercice :	33
Présents :	31
Absent excusé ayant donné procuration :	2
Absent excusé non représenté :	/
Absent non excusé :	/
Votants :	33

L'An deux mille vingt-six et le vingt-neuf Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Jérôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Sophie RIGOLLET, Monsieur Claude FERT, Madame Edith DARBOUSSET, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Monsieur Jérémie INTEGLIA, Madame Océane DOCHE, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Gérard GILLES, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

Pouvoir : Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Audrey RAYNAUD (procuration à Monsieur Laurent COMTAT).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Budget annexe du camping municipal :
vote du Budget Primitif 2026

Après avoir entendu la présentation par Monsieur FERT, sur les propositions budgétaires pour le budget primitif 2026 du Camping Municipal de Pernes les Fontaines,

VU la proposition de voter le budget par nature des comptes et par chapitre,

VU l'avis de la commission des finances du 14 Avril 2026,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget par chapitre d'après les inscriptions et équilibres budgétaires suivants :

.../...

Section d'exploitation :**Dépenses :**

Chapitre	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	42 160,00
012	Charges de personnel	35 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 540,00
65	Autres charges de gestion courante	2,67
Total des dépenses d'exploitation :		79 702,67

Recettes :

Chapitre	Libellé	Propositions
002	Excédent antérieur reporté	19 372,67
70	Produits des services et du domaine	60 000,00
75	Autres produits de gestion courant	330,00
Total des recettes d'exploitation :		79 702,67

Section d'investissement :**Dépenses :**

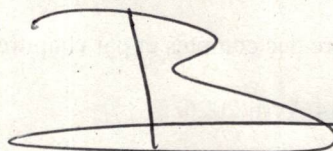
Chapitre	Libellé	Propositions
001	Résultat antérieur reporté	6 526,83
21	Immobilisations corporelles	2 540,00
Total des dépenses d'investissement		9 066,83

Recettes :

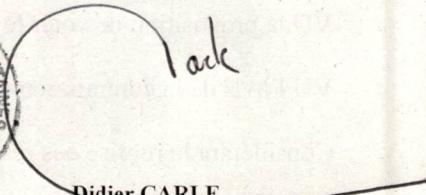
Chapitre	Libellé	Propositions
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 526,83
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 540,00
Total des recettes d'investissement		9 066,83

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,
le Maire,


Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 13 Mai 2026

Publiée le : 13 Mai 2026